

*religieuses* qui sont de son goût, d'attaquer celles qui lui déplaisent, de *penser, de parler, d'écrire* comme il l'entend, sur les questions de religion positive.

L'État fait respecter la morale naturelle et l'ordre public, mais il se désintéresse de la foi ou de l'hérésie, du culte de Jésus-Christ ou de celui de Jupiter. Neutre entre les religions positives, l'État laisse libres toutes les croyances religieuses qui n'offensent pas le droit naturel.

Les prêtres prétendent " que la liberté civile des cultes et le plein droit donné à chacun de manifester librement et publiquement sa pensée et ses opinions mène les peuples à la corruption des esprits et des mœurs et à la peste de l'indifférence religieuse. C'est faux (1) ; " au contraire la lutte des êtres pour l'existence a amené la formation d'espèces animales de plus en plus parfaites ; le choc des opinions et le conflit des esprits épurent et perfectionnent les doctrines religieuses et font progresser la civilisation.

60. L'État, devenu *neutre entre les religions*, établit la même *neutralité* dans les institutions qui relèvent de son autorité et lui servent à former ou à gouverner les citoyens. Il crée l'école *neutre* ou *laïque*. Il organise le mariage *neutre* ou *civil*. Il exclut le clergé des corps de l'État et des conseils de la nation pour établir une administration purement *laïque*. " Le gouvernement des choses humaines appartient aux *laïques*. Il faut que l'État et tout ce qui est sous sa dépendance soit soustrait à l'influence et à la direction ecclésiastique pour être remis à ses conducteurs naturels, qui sont les *laïques*."

70. La sécularisation de la société civile et des institutions qui en dépendent est la condition première et le fondement de cette civilisation moderne, qui fait l'orgueil de notre époque et " avec laquelle Rome peut et doit transiger et se réconcilier (2)."

L'erreur que nous venons d'exposer est contraire aux droits essentiels du Sauveur des hommes et à la divine constitution de son Eglise.

*Oportet autem illum regnare* : il faut que Jésus-Christ règne. Jésus-Christ a droit de régner non seulement sur les individus, mais sur *la société*, non seulement sur la société domestique, mais

(1) Enimvero falsum est, civilem enjusque cultus libertatem, itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opinionum cogitationesque palam publiceque manifestandi conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos ac indifferentissimi pestem propagandam Syll. prop. 79.

(2) Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere. Syll. prop. 80.